

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2024
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'EURE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'EURE est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La tendance à la hausse de 2023 se stabilise en 2024 avec une baisse de 0.3% du nombre de dépôts de dossiers de surendettement.

Toutefois, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement demeure sensiblement inférieur à celui de la période prépandémique (-6% par rapport à 2019).

La part des dossiers déposés en ligne progresse de 2.6% par rapport à 2023 pour atteindre 19.6%

Le taux de redépôts a considérablement diminué en 2024 (-7.8%) pour atteindre désormais 40.9% à 0.7% de la moyenne régionale.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables reste relativement stable avec une hausse de 1.3% contrairement à celui des dossiers irrecevables qui progresse de 22.7%. Cette hausse concerne majoritairement les statuts professionnels inéligibles en direct à la procédure de surendettement.

La proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et l'absence de bien immobilier a légèrement diminué de 2%. La répartition des décisions d'orientation vers un rétablissement a légèrement diminué en 2024 de près de 3% au profit des décisions de réaménagement de dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Alors que le nombre de dossiers traités a augmenté de 5.8% en 2024, la répartition des orientations reste sensiblement la même par rapport à 2023.

On note toutefois une augmentation du nombre de dossiers déclarés irrecevables (+1%) compensée par une diminution des mesures de rétablissement personnel (-1%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes a diminué de 2.8% par rapport à 2023 et de 0.7% par rapport à 2022.

Cette diminution de solution pérennes est compensée par une augmentation de 0.5% des plans d'attente et de 1.6% des mesures d'attente.

L'augmentation du nombre de déposants propriétaires (+0.3%) d'un bien immobilier ainsi que celle des chômeurs (+2.6%) dans le département en 2024 peut expliquer ce changement.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Échanges réguliers entre le secrétariat et la CCAPEX (données surendettement des dossiers recevables alimentées directement dans EXPLOC)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 184 personnes formées</i>	Interventions sur la gestion du budget, inclusion bancaire, formation surendettement, relation bancaire
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 8</i>	Secours populaire
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>5 interventions pour 58 personnes sensibilisées</i>	SGC (DDFIP), SPIP Evreux et SPIP VAL DE REUIL et Siloge
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>17 interventions pour 107 personnes formées</i>	GRETA Louviers, France Travail, Missions locales,

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Les débiteurs rencontrent de nombreuses difficultés pour la mise en place des mesures ou plans :

- Absence de coordonnées ou créanciers difficilement joignable,
- Cession de créances ou changement de chargé de recouvrement,
- Calcul des dates des différents paliers,
- Incompréhension sur les modalités de règlement des dettes restées hors procédure

Les mesures ou plans assortis d'un déblocage d'épargne font l'objet de questions, de réémissions des courriers de déblocage, suite aux difficultés de mise à disposition des fonds.

La suspension des poursuites à la recevabilité n'est pas toujours aisée en présence d'acteurs multiples : huissiers, chargés de recouvrement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les autoentrepreneurs n'ont pas connaissance de la procédure API et rencontrent des difficultés de radiation pour certains (démarche payante sur des sites intermédiaires, difficultés liées à l'illectronisme).

En cas de demande de restitution des biens en LOA/LDD, les frais prévus aux contrats viennent alourdir les sommes restant dues par les débiteurs.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Nous pouvons constater parfois des actualisations des créances contradictoires avec les lettres de relance adressées aux débiteurs.

On note également une mauvaise utilisation des flux sur le portail EDI (suppression pour une dette soldée ou cédée)

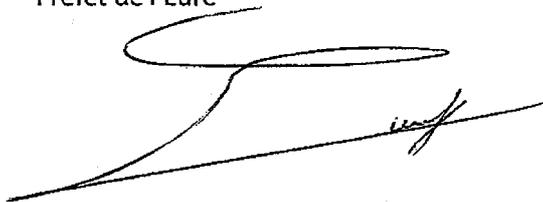
Les noms et coordonnées des bailleurs ne sont pas toujours renseignés par les agences de gestion locative. (seul le bailleur peut effectuer un recours ou contester une mesure imposée).

Dans le cadre de la loi API, les tribunaux ne se saisissent pas de la recevabilité du dossier au titre du surendettement.

Date : 6 mars 2025

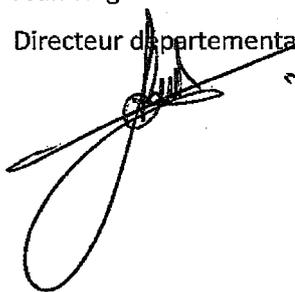
Charles GIUSTI

Préfet de l'Eure



Jean-Hugues BOURDON

Directeur départemental de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés	1 487	1 483	-0,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,7%	40,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	22,6%	20,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 317	1 334	1,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,6%	12,1%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	97	119	22,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	43,3%	32,8%	
Dossiers orientés par la commission	1 331	1 351	1,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,3%	41,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,0%	36,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,7%	0,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	60,3%	63,2%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 475	1 560	5,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,0%	6,0%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,6%	7,6%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	33,6%	32,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,6%	9,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,9%	4,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,6%	5,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	43,9%	43,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	34,5%	32,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,8%	15,6%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	9,4%	11,0%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	73,4%	70,3%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	6	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	5	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7,6%	9,9%	7,8%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	32,6%	33,7%	34,5%
Part des plans conventionnels conclus*	9,9%	6,5%	6,5%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43,4%	43,8%	43,0%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	70,3%	70,6%	70,9%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission de l'Eure	Dettes financières	48 786	1 095	5 500	77,2%	81,7%	17 115	4,0
	dont dettes immobilières	22 695	188	303	35,9%	14,0%	122 494	1,0
	dont dettes à la consommation	25 219	979	4 405	39,9%	73,1%	14 705	3,0
	dont autres dettes financières	871	635	792	1,4%	47,4%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	7 097	1 043	4 077	11,2%	77,8%	4 235	3,0
	Autres dettes	7 332	754	1 756	11,6%	56,3%	1 823	2,0
	Endettement global	63 215	1 340	11 333	100,0%	100,0%	21 017	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NORMANDIE	Dettes financières	190 471	5 675	26 933	71,4%	79,7%	13 811	4,0
	dont dettes immobilières	68 487	664	1 028	25,7%	9,3%	98 110	1,0
	dont dettes à la consommation	117 589	5 074	21 802	44,1%	71,3%	13 394	3,0
	dont autres dettes financières	4 395	3 316	4 103	1,6%	46,6%	682	1,0
	Dettes de charges courantes	37 269	5 672	21 103	14,0%	79,7%	3 870	3,0
	Autres dettes	39 052	4 039	9 159	14,6%	56,7%	1 778	2,0
	Endettement global	266 791	7 119	57 195	100,0%	100,0%	17 435	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers trais (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 448	87 936	425 375	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,3	3 999	3,8
Autres dettes	677 874	58 324	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 488 618	109 594	328 912	1,0	1,0	18 907	7,0

Source : Banque de France.